

Paris,  
Le 10 janvier 2024.



Les élu.e.s **SUD Rail** ont interpellé la Direction lors d'un point posé à l'ordre du jour de la réunion du CSE du 21 décembre 2023 afin de connaître le plus tôt possible les éventuelles adaptations que Newrest Wagons-Lits devra mettre en place, en vue d'assurer le mieux possible notre activité lors des prochains jeux olympiques de Paris 2024.

En effet, nous ne laisserons pas reproduire une deuxième fois le fiasco de la coupe du monde de rugby, où Newrest a agi dans l'amateurisme le plus total et en toute hâte pour réfléchir aux conditions de planification et de rémunération de l'activité supplémentaire ordonnée par SNCF (services bar sur l'axe Paris-Lille). Et cela malgré nos multiples mises en garde et un appel à la grève.

### Lors de cette réunion CSE, SUD Rail a demandé des garanties sur plusieurs points importants :

- Possibilité de Newrest de modifier le plan de congés payés / restreindre la pose de CP ;
- Respect du plan de couchage des agents commerciaux découchant dans les hôtels de l'ensemble du périmètre au cours de la période J.O. ;
- Adaptations à prendre pour assurer la bonne marche de l'entreprise ;
- Prévision sur un éventuel surplus d'activité lors des J.O, et les moyens mis en œuvre pour assurer ce surplus d'activité ;
- Mise en place d'animation ou service spécifique ;

**M. Bergamo** a donc reçu lors d'un entretien informel les délégués syndicaux centraux des différentes organisations syndicales ce mercredi 9 janvier afin d'aborder ces différents aspects. Voici les principales pistes envisagées :

#### ✓ **Activité :**

Pour l'heure, aucune activité supplémentaire n'est prévue par SNCF. Le volume des circulations TGV ne changera pas.

*SUD Rail prend avec beaucoup de prudence cette information, dans la mesure où les prévisions établissent un afflux de 10 millions de passagers à transporter pour les jeux olympiques, et 3 millions pour les jeux paralympiques !*

*Il est fort probable qu'un plan de transport adapté SNCF voit le jour, avec des créations de rames supplémentaires pour cette occasion.*

#### ✓ **Dispositif parisien :**

Un périmètre de sécurité renforcé va être appliqué par les autorités dans Paris (plusieurs secteurs sont concernés, pas encore connus à ce jour) au sein duquel les circulations seront interdites, sauf accréditations spéciales.

*La plateforme de taxis « Uber » a d'ores et déjà fait savoir qu'elle ne sera probablement pas en mesure d'honorer les prises en charge des agents commerciaux parisiens au cours de cette période. La Direction Générale recherche des solutions alternatives avec d'autres sociétés.*

- ✓ La Direction Générale envisage la possibilité d'adapter en conséquence les durées des PS et FS des agents concernés afin de pallier aux difficultés de déplacement à prévoir, ainsi que de réévaluer exceptionnellement les montants de prise en charge des taxis.

✓ **Hôtels :**

À date, tous les hôtels en contrat avec Newrest seront en mesure de garantir des chambres bloquées pour l'ensemble du personnel commercial, sur l'ensemble du périmètre.

*Seule exception, l'hôtel de Paris-Montparnasse n'est actuellement pas en mesure de proposer cette garantie. Des solutions alternatives sont en cours de recherche pour que les agents puissent découcher à Montparnasse.*

✓ **Gestion des effectifs :**

La possibilité de recourir à la création d'un vivier d'agents commerciaux en contrat CDD sur la période allant de avril à septembre 2024, afin de « sécuriser » au mieux la couverture de l'activité et pallier aux éventuels désaffectations qui pourraient survenir au sein du pool d'agents intérimaires (susceptibles d'honorer d'autres missions de travail lors des J.O).

✓ **Plan de congés payés :**

La Direction Générale s'engage à ne pas modifier les quotas de départs en CP au sein du futur plan de congés payés - été 2024 à venir. Aucune volonté de restreindre la prise de CP au cours de cette période n'est prévue à ce jour.

*Ce point était important à clarifier, nous voilà rassurés. En effet, des dispositions légales exceptionnelles conféraient un degré de liberté à l'Employeur (moyennant le respect de certaines conditions) pour restreindre les prises de CP au cours des J.O.*

✓ **Planification :**

- La Direction réfléchit à la possibilité de recourir à des services « extras » pour les agents commerciaux, en cas de nécessité, et sur demande de Newrest, avec une rémunération de l'extra majorée à hauteur de 25%.

*SUD Rail souhaite qu'une telle possibilité soit autorisée, en cadrant ce dispositif :*

- *Missions « extras » soumises à l'acceptation préalable des agents volontaires*
- *Contreparties financières incitatives en majorant la rémunération fixe ET la rémunération variable sur l'amplitude totale de la rotation extra.*
- *Respect des nuitées à domicile et des séquences de travail.*

- La question de permettre à l'Employeur de recourir aux repiquages dans la planification des agents a également été évoquée au cours des échanges.

*SUD Rail est farouchement opposé à la planification du repiquage. Pour notre organisation, le repiquage -quand il est opéré de manière organisationnelle- est avant tout un outil servant à améliorer la productivité de l'entreprise, à moindre coût, et au détriment des conditions de travail de l'agent commercial (générateur d'une fatigue intense et dangereuse pour la santé).*

✓ **Rémunération :**

Aucun versement d'une prime exceptionnelle n'est à ce jour envisagé par la Direction Générale en contrepartie d'une charge de travail intense et d'une implication particulière que l'ensemble des salariés de la restauration ferroviaire déploieront pour assurer notre activité.

*La Direction Générale affirme néanmoins que la porte n'est pas totalement close pour l'application d'une telle mesure.*

✓ **Télétravail :**

Le recours au télétravail sera exceptionnellement autorisé pour l'ensemble des postes administratifs éligibles, sur autorisation du chef de service, durant la période des J.O.

Notre organisation syndicale aborde avec optimisme la période des futurs Jeux Olympiques, qui représenteront un temps fort de notre activité de restauration ferroviaire.

Pour autant, SUD Rail sera particulièrement vigilant sur l'éventuelle dégradation des conditions de travail que pourra engendrer la tenue d'un tel événement. Nous exigerons la mise en place de garanties fortes pour que toutes les mesures soient mises en place afin d'adapter au mieux notre activité

**SUD Rail enjoint la Direction Générale à négocier et formaliser des mesures, issues du fruit du dialogue sociale avec les OS, qui seront appliquées exceptionnellement pour la période des J.O.**